

DEMANDE D'OUVERTURE DE DÉPÔT POUR CLIENTS COMMERCIAUX

Distributeur
Intermédiaire
Numéro

Par le présent document, le demandeur demande l'ouverture d'un dépôt, nommé ci-après « S-Deposito » auprès de BB Wertmetall AG, conformément aux documents de base (Conditions particulières S-Deposito, CG, Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données pour les contrats).

Demander

Raison sociale		IDE ou n° TVA (ou numéro fiscal)	
Rue, numéro	Code pays - NPA	Siège	
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1	Prénom(s) (selon pièce d'identité)	Date de naissance	
Téléphone 1	E-mail 1		
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2	Prénom(s) (selon pièce d'identité)	Date de naissance	
Téléphone 2	E-mail 2		

Le pouvoir d'engager l'entité selon l'inscription au registre du commerce/les statuts consiste en :

Signature individuelle Signature collective (pouvoir de signer conjointement)

Détails du contrat

Un dépôt nommé S-Deposito est créé pour le demandeur sous la forme d'un dépôt collectif dans des dépôts francs sous douane suisses, dans lesquels l'argent est stocké et négocié sous forme de granulés d'argent certifiés d'une pureté de 999.9.

Les droits de garde annuels s'élèvent à 2 onces d'argent (jusqu'à ½ talent) ou 4 onces d'argent (à partir de ½ talent); ils sont facturés à l'avance tous les six mois et déduits de l'avoir. Pour les clients avec siège en Suisse, la TVA vient s'y ajouter. Cette somme couvre un nombre illimité d'opérations de troc, ainsi que la possibilité de consulter le relevé de dépôt par voie électronique.

Les frais d'entreposage sont facturés annuellement à hauteur de 1% ou 0.8% (à partir de 30 talents) de l'argent entreposé pour le demandeur et déduits de l'avoir tous les six mois pour le semestre écoulé. Pour les clients avec siège en Suisse, la TVA vient s'y ajouter.

Les conditions susmentionnées dépendent du montant de l'investissement cible (MIC) choisi et de la réalisation des versements minimaux fixés dans le « Contrat d'achat S-Deposito » correspondant. Les augmentations ultérieures du MIC, y compris la réalisation des versements minimaux, donneront automatiquement lieu à un ajustement des frais à partir du mois suivant en cas de dépassement. Chaque augmentation du MIC va de pair avec la facturation de la commission convenue de 5% (habituellement), ou de 1.5% à partir de 30 talents.

Montant de l'investissement cible (MIC)	Dépôt minimum	Droits de garde par an	Frais d'entreposage par an
¼ talent (250 oz) ou ½ talent (500 oz)	10% du prix du MIC lors de la demande	2 oz d'argent	1% de l'avoir en argent
À partir de 1 talent (1000 oz)	10% du prix du MIC lors de la demande	4 oz d'argent	1% de l'avoir en argent
À partir de 30 talents (30 000 oz)	30% du prix du MIC lors de la demande	4 oz d'argent	0.8% de l'avoir en argent

Compte de référence pour les versements

Titulaire du compte	
IBAN	BIC/code Swift

Une modification du compte de référence pour les versements en cas de ventes d'argent n'est possible que par courrier ou par lettre scannée. Le demandeur est responsable de communiquer les changements en temps utile.

Autres accords

Inscription à la newsletter

Comme vous achetez des produits ou des services chez nous et que, ce faisant, vous nous fournissez votre/vos adresse(s) électronique(s), nous nous réservons le droit d'utiliser celle(s)-ci pour l'envoi de newsletters contenant de la publicité directe pour nos produits ou services similaires. Cela répond à nos intérêts légitimes consistant en une prise de contact avec nos clients.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation de votre/vos adresse(s) e-mail à tout moment en vous adressant à nous (BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne, tél.: +41 (0)62 892 48 48, e-mail: service-center@bb-wertmetall.ch) ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans chaque newsletter.

Déclaration finale du demandeur, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité

Nous avons reçu les documents de base (Conditions particulières S-Deposito, Conditions générales (CG), Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données pour les contrats), la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse <https://bb-wertmetall.ch/fr/protection-des-donnees/>, l'exclusion de la rétractation et une copie de cette demande, que nous avons lus et approuvés. Nous consentons également à la transmission d'informations contractuelles à nos adresse(s) e-mail ou numéro(s) de téléphone.

En tant que nouveau client, nous avons découvert BB Wertmetall par:

Exclusion de la rétractation

Pour les clients commerciaux, il n'existe pas de droit de rétractation. Même pour les clients particuliers (consommateurs), il n'existe aucun droit de rétractation en Suisse ou dans l'Union européenne pour les contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur les marchés financiers, p. ex. le marché des matières premières et des devises, et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'argent vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Signature du demandeur

Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1
Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2

Liste de contrôle pour l'ouverture du dépôt

- Contrat d'achat
- Formulaire K avec identification (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) de toutes les personnes ayant pouvoir d'engager l'entité du demandeur et d'éventuels ayants droit économiques différents par l'un des procès d'identification prévus.
- Formulaire A (uniquement en cas d'entreprise individuelle ou de fiducie) avec identification (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) de toutes les personnes ayant pouvoir d'engager l'entité du demandeur et d'éventuels ayants droit économiques/fiduciants différents par l'un des procès d'identification prévus.
- Formulaire E (nécessaire à partir d'un investissement cible ou total de 100 000 CHF comprenant tous les produits BB Wertmetall, ou pour personne politiquement exposée/PPE)
- Établissement d'un règlement des signatures (nécessaire si le registre du commerce, etc., prévoit le droit de signature collectif et optionnel si d'autres droits de signature doivent être accordés)

Veillez envoyer tous les formulaires originaux à: BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Bienne

CONTRAT D'ACHAT POUR CLIENTS COMMERCIAUX

Distributeur
Intermédiaire
Numéro

Le demandeur/cocontractant procède aux achats d'argent suivants auprès de BB Wertmetall AG sous la forme de granulés d'argent d'une pureté de 999.9 pour un S-Deposito existant ou devant être ouvert.

Demandeur/cocontractant	Numéro de contrat (en cas de dépôt déjà existant)
-------------------------	---

Conventions de transaction

Le prix d'achat de l'argent est composé du prix spot de l'argent à la date de négoce, de la prime pour l'achat physique, des frais de change (le cas échéant) et d'un supplément constant pour l'administration, le transport et le stockage. Les prix actuels sont publiés à l'adresse <https://bb-wertmetall.ch/fr/s-deposito/>, correspondant à <https://bb-wertmetall.de/s-deposito/>.

L'indication du poids dans le S-Deposito a lieu en onces (oz), en grammes et en fractions de gramme, ainsi que dans l'unité de poids historique, le talent.

1 once troy (oz) = 31.104 g 1 talent = 1000 onces troy (oz) = 31.104 kg

Montant de l'investissement cible (MIC) pour Nouveau dépôt Augmentation du dépôt existant de:

- ¼ talent (250 oz) ½ talent (500 oz)
 1 talent (1000 oz) _____ talents (à partir de 1.5 talents (1500 oz), à augmenter par étapes de 0.5 talent)

Remarque: le MIC doit être compris comme un cadre d'investissement maximal pour l'acquisition de granulés d'argent.

Le demandeur/cocontractant paie normalement, sur base du montant de l'investissement cible (MIC), une commission de 5.0%, ou, à partir de 30 talents, de 1.5%. À titre indicatif, le MIC en CHF/EUR et la commission en CHF/EUR sont déterminés sur base du prix actuel de l'argent. Le montant de la commission à payer est variable, comme le prix de l'argent par once (oz), et n'est pas encore déterminé au moment de la demande. Selon les conditions, la commission en CHF/EUR et le premier achat d'argent sont calculés sur la base du prix de l'argent en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail S-Deposito.

Monnaie: CHF EUR (La décision prise lors de l'ouverture du dépôt est définitive.)

Prix 1 oz *	Valeur indicative du montant de l'investissement cible	Valeur indicative de la commission
Autre accord	Autre information	

* Prix actuel de l'argent selon <https://bb-wertmetall.ch/fr/s-deposito/>, correspondant à <https://bb-wertmetall.de/s-deposito/>

Paiement unique

Le demandeur/cocontractant s'engage à effectuer le paiement unique suivant:

- Minimum calculé: _____ Paiement complet calculé: _____
 10%, ou à partir de 30 talents, 30% du prix actuel de l'argent pour le montant de l'investissement cible (MIC). Le prix actuel de l'argent pour le montant de l'investissement cible plus la valeur indicative calculée pour la commission.
 Montant librement choisi entre le minimum calculé et le versement intégral calculé: _____

Le paiement unique est effectué dans le délai suivant, après l'envoi de la confirmation d'acceptation:

- dans le délai d'une semaine dans le délai d'un mois ou au plus tard le: _____

Paielements suivants

Le demandeur/cocontractant est autorisé, à tout moment et sans préavis, à effectuer des paiements complémentaires individuels par versement ou par ordre permanent, à raison d'un montant minimum de 100 CHF/EUR.

Option: il est prévu de procéder à des achats supplémentaires volontaires pour les montants suivants:

Montant du paiement supplémentaire	À partir du	Fréquence du paiement
------------------------------------	-------------	-----------------------

Augmentation automatique future du montant de l'investissement cible (MIC)

Si, en raison de versements supplémentaires, le MIC est dépassé de plus de 5.0 % d'argent, une augmentation automatique du MIC du nombre de talents nécessaires, mais d'au moins 0.5 talent, est effectuée. Uniquement en cas d'un investissement cible de $\frac{1}{4}$ de talent, la quantité minimale n'est que de $\frac{1}{4}$ de talent supplémentaire.

Lors de chaque augmentation automatique du MIC, la commission convenue est facturée, normalement de 5.0% et 1.5% à partir de 30 talents. La commission en CHF/EUR est calculée au moyen du prix de l'argent par once en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail S-Deposito et le traitement de l'augmentation.

Le traitement a lieu dans les deux jours ouvrables et comprend une vérification conformément aux exigences de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le traitement des ordres ne pourra être effectué tant que tous les documents et données nécessaires n'ont pas été dûment remplis. En cas de valeurs patrimoniales nouvellement apportées d'une origine différente, les formulaires K ou A requis par la loi doivent être remplis de nouveau. À partir d'un MIC ou d'un investissement total de plus de 100 000 CHF incluant tous les produits de BB Wertmetall, le formulaire E avec des informations supplémentaires doit être rempli également.

Informations précontractuelles/informations concernant les risques liés à la fluctuation des cours

Les granulés d'argent sont une matière première précieuse négociée sur les marchés boursiers du monde entier. Le prix de l'argent du S-Deposito dépend donc lui aussi de l'évolution du prix en bourse. En outre, les primes dans le commerce de gros pour l'achat physique de la marchandise fluctuent également et, dans des situations de marché extrêmes, peuvent augmenter de plusieurs pour cent. Par ailleurs, les taux de change influencent les prix de manière déterminante, selon la devise dans laquelle les transactions sont effectuées. Même si l'argent a une valeur intrinsèque, qui constitue un prix plancher naturel, son prix peut chuter bien en dessous de son prix d'achat. Les fluctuations de cours sont plus importantes pour l'argent que pour l'or. Une vente d'argent à un moment défavorable peut ainsi entraîner des pertes importantes. L'achat d'argent, également de granulés d'argent dans le S-Deposito, devrait donc être lié à un horizon de placement à long terme. BB Wertmetall, les partenaires et les intermédiaires de BB Wertmetall AG ne donnent expressément pas de prévision sur l'évolution du prix de l'argent à court et moyen terme.

Déclaration finale du demandeur, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité

Nous avons reçu les documents de base (Conditions particulières S-Deposito, Conditions générales (CG), Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données pour les contrats), la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse <https://bb-wertmetall.ch/fr/protection-des-donnees/>, les informations précontractuelles, l'exclusion de la rétractation et une copie de cette demande, que nous avons lus et approuvés. Nous consentons également à la transmission d'informations contractuelles à nos adresse(s) e-mail ou numéro(s) de téléphone.

Exclusion de la rétractation

Pour les clients commerciaux, il n'existe pas de droit de rétractation. Même pour les clients particuliers (consommateurs), il n'existe aucun droit de rétractation en Suisse ou dans l'Union européenne pour les contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur les marchés financiers, p. ex. le marché des matières premières et des devises, et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'argent vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Signature du demandeur/cocontractant

Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1
Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2

Veillez envoyer tous les formulaires originaux à: BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Bienne

FORMULAIRE K

IDENTIFICATION DU DÉTENTEUR DU CONTRÔLE DES CLIENTS COMMERCIAUX (EXCEPTION: ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU COTÉE EN BOURSE)

Distributeur
Intermédiaire
Numéro

BB Wertmetall AG est un intermédiaire financier dans le sens de l'art. 2 al. 3 de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Vu l'art. 4 LBA, BB Wertmetall AG est tenue d'obtenir une déclaration écrite indiquant qui est l'ayant droit économique/qui sont les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales négociées et/ou gardées en dépôt.

Demander/cocontractant

Raison sociale		IDE ou n° TVA (ou numéro fiscal)	
Rue, numéro	Code pays - NPA	Siège	
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance

Le demandeur/cocontractant, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité, déclare

- que la/les personne(s) indiquée(s) ci-après détient/détiennent 25% ou plus des droits de vote ou du capital du demandeur;
- ou si les droits de vote ou les parts du capital ne peuvent être déterminés ou si personne ne détient au moins 25% des droits de vote ou du capital, le demandeur déclare que la/les personne(s) indiquée(s) ci-dessous exerce(nt) le contrôle sur le demandeur/le cocontractant d'une autre manière;
- ou si cette/ces personne(s) ne peut/peuvent pas non plus être identifiée(s) ou si elle(s) n'existe(nt) pas, le demandeur déclare que la/les personne(s) dirigeante(s) est/sont la/les personne(s) indiquée(s) ci-après.

Ayant droit économique 1: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 2: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 3: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 4: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité

Remarque: dans des structures de holding également, les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales sont toujours des personnes physiques.

- Relation d'affaires avec un citoyen américain ou assujetti à l'impôt aux États-Unis
- Demandeur est assujetti à l'impôt aux États-Unis
 - Personne habilitée à signer est citoyen américain/assujetti à l'impôt aux États-Unis
 - Ayant droit économique est citoyen américain/assujetti à l'impôt aux États-Unis
- Relation d'affaires avec une personne politiquement exposée (PPE) ou une personne qui lui est proche
- Personne ayant pouvoir d'engager l'entité est PPE Ayant droit économique est PPE
 - Personne habilitée à signer est PPE Personne proche des groupes de personnes susmentionnés est PPE



Détention de valeurs patrimoniales à titre fiduciaire

Non. Oui. Les informations concernant l'ayant droit économique doivent être fournies en remplissant un formulaire A séparé en vue de l'identification des ayants droit économiques/fiduciants de clients commerciaux.

Origine des valeurs patrimoniales apportées

D'où provient le patrimoine total à apporter/apporté à BB Wertmetall AG ?

Activité économique Réserve d'investissement/fonds de réserve Immobilisations Actifs circulants

Autre/explication détaillée

Le demandeur/cocontractant s'engage, en cas de paiements complémentaires d'une autre origine que celle indiquée dans ce formulaire, à faire parvenir spontanément un nouveau formulaire K à BB Wertmetall AG.

Motif de la relation d'affaires (veuillez indiquer tous les motifs de la relation d'affaires avec BB Wertmetall AG)

Acquisition de clients et participation au troc Protection contre la dévaluation de la monnaie
 Diversification du patrimoine Couverture de prêts

Autre/explication détaillée

Respect des dispositions légales

Par le présent document, le demandeur/cocontractant atteste le respect des dispositions légales qui lui sont applicables (y compris le respect des lois fiscales) en ce qui concerne l'ensemble des valeurs patrimoniales apportées, à apporter et gardées en dépôt chez BB Wertmetall AG.

Déclaration finale du demandeur/cocontractant, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité

Nous nous engageons à communiquer toute modification spontanément à BB Wertmetall AG. Nous prenons connaissance du fait que fournir intentionnellement des informations erronées dans ce formulaire est punissable (art. 251 du Code pénal suisse. Faux dans les titres; passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire).

Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1
Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2

Identification

Remarque: les personnes ayant pouvoir d'engager l'entité ainsi que tous les ayants droit économiques/fiduciants doivent joindre au formulaire K une identification (copie certifiée conforme de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire). Cette identification est valable pour plusieurs transactions – tant que l'apparence ne change pas. BB Wertmetall accepte différentes formes d'identification.

Liste de contrôle formulaire K

1 2 1 = Personnes ayant pouvoir d'engager l'entité 2 = Tous les ayants droit économiques/fiduciants autres que 1

- Identification en ligne
- Authentification de la pièce d'identité chez un notaire, auprès d'une administration ou identification auprès d'un intermédiaire financier – pour les personnes domiciliées en Suisse, des bons pour la prestation « Identification Jaune » dans les filiales de la Poste suisse peuvent être mis à disposition.
- Identification sur rendez-vous dans le Service Center de BB Wertmetall AG, Solothurnstrasse 1, 2504 Biel/Bienne
- BB Wertmetall AG est déjà en possession d'une identification valide
- Extrait du registre du commerce ou extrait Zefix (si disponibles), ou bien: Enregistrement de l'entreprise Statuts
- Extrait du registre des actions ou de la liste des associés Autre vérification de l'ayant droit
- Première présentation du formulaire K Complément du formulaire K existant (personnes supplémentaires)
- Actualisation du formulaire K (autre origine des valeurs patrimoniales apportées/remplacement des documents antérieurs)
- Formulaire E (nécessaire à partir d'un investissement cible ou total de 100 000 CHF comprenant tous les produits BB Wertmetall, ou pour personne politiquement exposée/PPE)

Veuillez envoyer tous les formulaires originaux à: BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Bienne

FORMULAIRE A

IDENTIFICATION DE L'AYANT DROIT/DES AYANTS DROIT ÉCONOMIQUE(S) – CLIENTS COMMERCIAUX (ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU FIDUCIE)

Distributeur
Intermédiaire
Numéro

BB Wertmetall AG est un intermédiaire financier dans le sens de l'art. 2 al. 3 de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Vu l'art. 4 LBA, BB Wertmetall AG est tenue d'obtenir une déclaration écrite indiquant qui est l'ayant droit économique/qui sont les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales négociées et/ou gardées en dépôt.

Demander/cocontractant

Raison sociale		IDE ou n° TVA (ou numéro fiscal)	
Rue, numéro	Code pays - NPA	Siège	
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Nom(s) personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance

Le demandeur/cocontractant, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité, déclare

- que la/les personne(s) ci-dessous est l'ayant droit économique/sont les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales comptabilisées sous son nom. (Veuillez fournir toutes les données, sans abréviations);
- que la/les personne(s) ci-dessous est le fiduciaire/sont les fiduciaires des valeurs patrimoniales comptabilisées sous son nom. (Veuillez fournir toutes les données, sans abréviations). Veuillez joindre et souscrire un formulaire supplémentaire en cas de plus de quatre fiduciaires.

Ayant droit économique 1: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 2: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 3: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité
Ayant droit économique 4: nom(s)	Prénom(s) (selon pièce d'identité)		Date de naissance
Rue, numéro	Code pays - NPA	Localité	Nationalité

Remarque: dans des structures de holding également, les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales sont toujours des personnes physiques. **Cette déclaration ou ce formulaire A ne constitue pas un règlement des signatures.** Pour octroyer une procuration, veuillez utiliser le formulaire Règlement des signatures.

- Relation d'affaires avec un citoyen américain ou assujetti à l'impôt aux États-Unis
 - Demandeur est assujetti à l'impôt aux États-Unis
 - Personne habilitée à signer est citoyen américain/assujetti à l'impôt aux États-Unis
 - Ayant droit économique/fiduciaire est citoyen américain/assujetti à l'impôt aux États-Unis
- Relation d'affaires avec une personne politiquement exposée (PPE) ou une personne qui lui est proche
 - Personne ayant pouvoir d'engager l'entité est PPE Ayant droit économique/fiduciaire est PPE
 - Personne habilitée à signer est PPE Personne proche des groupes de personnes susmentionnés est PPE



Origine des valeurs patrimoniales apportées

D'où provient le patrimoine total à apporter/apporté à BB Wertmetall AG ?

Activité économique Réserve d'investissement/fonds de réserve Immobilisations Actifs circulants

Autre/explication détaillée

Le demandeur/cocontractant s'engage, en cas de paiements complémentaires d'une autre origine que celle indiquée dans ce formulaire, à faire parvenir spontanément un nouveau formulaire A à BB Wertmetall AG.

Motif de la relation d'affaires (veuillez indiquer tous les motifs de la relation d'affaires avec BB Wertmetall AG)

Acquisition de clients et participation au troc Protection contre la dévaluation de la monnaie
 Diversification du patrimoine Couverture de prêts

Autre/explication détaillée

Respect des dispositions légales

Par le présent document, le demandeur/cocontractant atteste le respect des dispositions légales qui lui sont applicables (y compris le respect des lois fiscales) en ce qui concerne l'ensemble des valeurs patrimoniales apportées, à apporter et gardées en dépôt chez BB Wertmetall AG.

Déclaration finale du demandeur/cocontractant, représenté par la/les personne(s) ayant pouvoir d'engager l'entité

Nous nous engageons à communiquer toute modification spontanément à BB Wertmetall AG. Nous prenons connaissance du fait que fournir intentionnellement des informations erronées dans ce formulaire est punissable (art. 251 du Code pénal suisse. Faux dans les titres; passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire).

Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 1
Localité, date	Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entité 2

Identification

Remarque: les personnes ayant pouvoir d'engager l'entité ainsi que tous les ayants droit économiques doivent joindre au formulaire K une identification (copie certifiée conforme de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire). Cette identification est valable pour plusieurs transactions – tant que l'apparence ne change pas. BB Wertmetall accepte différentes formes d'identification.

Liste de contrôle du formulaire A pour les clients commerciaux

1 2 1 = Personnes ayant pouvoir d'engager l'entité 2 = Tous les ayants droit économiques autres que 1

- Identification en ligne
- Authentification de la pièce d'identité chez un notaire, auprès d'une administration ou identification auprès d'un intermédiaire financier – pour les personnes domiciliées en Suisse, des bons pour la prestation « Identification Jaune » dans les filiales de la Poste suisse peuvent être mis à disposition.
- Identification sur rendez-vous dans le Service Center de BB Wertmetall AG, Solothurnstrasse 1, 2504 Biel/Bienne
- BB Wertmetall AG est déjà en possession d'une identification valide
- Extrait du registre du commerce ou extrait Zefix (si disponibles), ou bien: Enregistrement de l'entreprise Statuts
- Première présentation du formulaire A Complément du formulaire A existant (personnes supplémentaires)
- Actualisation du formulaire A (autre origine des valeurs patrimoniales apportées/remplacement des documents antérieurs)
- Formulaire E (nécessaire à partir d'un investissement cible ou total de 100 000 CHF comprenant tous les produits BB Wertmetall, ou pour personne politiquement exposée/PPE)

Veuillez envoyer tous les formulaires originaux à: BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Bienne

CONTENU

Conditions particulières S-Deposito

Conditions générales (CG)

Conditions de commande, de livraison et de paiement

Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif

Informations concernant la protection des données pour les contrats

BB Wertmetall AG, siège: Lenzburg
Adresse commerciale: Service Center,
Solithurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne
CEO: Werner J. Ullmann
UID: CHE-421.131.147 MWST
Tél.: 0041 (0)62 892 48 48
E-mail: service-center@bb-wertmetall.ch
Web: <https://bb-wertmetall.ch/fr/s-deposito/>

Comptes bancaires pour les versements S-Deposito:
Argauische Kantonalbank, BIC/Code Swift: KBAGCH22
IBAN pour paiements en CHF: CH68 0076 1518 7868 4200 3
IBAN pour paiements en EUR: CH41 0076 1518 7868 4200 4

S-Deposito de BB Wertmetall AG: CH1002888
G-Deposito de BB Wertmetall AG: CH1002999



Les conditions ci-après ont pour objectif de régler clairement le lien contractuel entre le client et BB Wertmetall AG en relation avec le S-Deposito. Elles s'appliquent en complément des Conditions générales (CG), des Conditions de commande, de livraison et de paiement, des Conditions relatives au dépôt collectif ainsi que des Informations concernant la protection des données et de la Déclaration de protection des données figurant sur le site web de BB Wertmetall AG.

1. Détails concernant le dépôt

- 1.1 BB Wertmetall AG ouvre pour le(s) demandeur(s) un dépôt sous forme de dépôt collectif dans un dépôt franc sous douane suisse.
- 1.2 Le S-Deposito sert exclusivement à l'entreposage et au négoce d'argent physique d'une pureté de 999.9 sous forme de granulés d'argent certifiés. Le poids dans le S-Deposito est indiqué en onces (oz), avec mention en grammes et fractions de grammes correspondants, ainsi qu'en talents, l'unité de poids historique. 1 once (oz) = 31.104 g ; 1 talent = 1000 onces (oz) = 31.104 kg.
- 1.3 Au début de chaque mois, le client peut établir lui-même le relevé de dépôt, y compris le décompte d'achat, pour le mois écoulé ou pour une période quelconque du passé. Le décompte d'achat et le relevé de dépôt sont considérés comme acceptés par le client s'il ne s'y oppose pas par écrit dans les 4 semaines suivant la disponibilité du mois écoulé. Si le client établit le relevé de dépôt au début d'une année pour la période contractuelle complète de l'année précédente, les valeurs fiscales suisses officielles du dépôt lui sont indiquées pour la déclaration auprès de l'Administration fédérale des contributions.
- 1.4 Les granulés d'argent en dépôt collectif sont la copropriété des clients ; en cas d'insolvabilité de BB Wertmetall AG, ils seront réservés en faveur des clients. Ils ne font donc pas partie de la masse de la faillite.
- 1.5 Le montant de la commission pour les achats, ainsi que les frais d'administration et les droits de garde du dépôt dépendent du montant de l'investissement cible convenu (ci-après MIC) et du versement minimum qui y est lié. Les différents frais n'ont aucune influence sur les fonctionnalités du dépôt.
- 1.6 Les augmentations ultérieures du MIC, y compris l'exécution des versements minimaux, entraînent automatiquement l'alignement des frais à partir du mois suivant en cas de dépassement des limites de frais. Lors de chaque augmentation du MIC, la commission contractuelle fait l'objet d'un nouveau calcul.
- 1.7 Si, en raison de versements supplémentaires, le MIC est dépassé de plus de 5.0 % d'argent, une augmentation automatique du MIC du nombre de talents nécessaires, mais d'au moins 0.5 talent, est effectuée. Uniquement en cas d'un investissement cible antérieur de $\frac{1}{4}$ de talent, la quantité minimale n'est que de $\frac{1}{4}$ de talent supplémentaire. Lors de chaque augmentation automatique du MIC, la commission contractuelle fait l'objet d'un nouveau calcul. La commission en CHF / EUR est calculée au moyen du prix de l'argent par once en CHF / EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail SDeposito et le traitement de l'augmentation. Le traitement a lieu dans les deux jours ouvrables et comprend une vérification conformément aux exigences de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le traitement des ordres

ne pourra être effectué tant que tous les documents et données nécessaires n'ont pas été dûment remplis. Veuillez tenir compte du fait qu'à partir d'un MIC ou d'un investissement total incluant tous les produits BB de 100 000 CHF, le formulaire E (avec des informations complémentaires) doit être rempli également, en plus du formulaire A requis par la loi (et pour les entreprises, du formulaire K).

2. Détails concernant les transactions

- 2.1 Le négoce a lieu, selon la situation du marché et dans la mesure du possible, deux fois par jour du lundi au vendredi, aux heures de négoce régulières, à 10.00 h et 16.00 h. Pour des raisons techniques ou organisationnelles, des horaires de négoce différents sont autorisés. Aucune transaction n'a lieu les jours fériés légaux en Suisse et en Allemagne.
- 2.2 Les paiements reçus pour les achats sont régulièrement comptabilisés par BB Wertmetall AG deux fois par jour dans le logiciel du S-Deposito avant les dates de négoce, de sorte que les paiements reçus puissent être pris en compte lors de l'achat. Un retard technique ou organisationnel de 36 heures maximum est autorisé les jours de négoce.
- 2.3 Les mandats de vente sont traités et exécutés dès que possible par BB Wertmetall AG, un retard de 36 heures étant autorisé les jours de négoce. Le virement sur le compte bancaire du client est effectué au plus tard dans les 10 jours ouvrables bancaires suivant la date de négoce.
- 2.4 Pour tous les plans de prélèvement, par dérogation au point 2.3, une vente est effectuée le premier jour de négoce de chaque mois. Pour cela, le plan de prélèvement doit avoir été présenté à BB Wertmetall déjà le mois précédent. Le virement sur le compte bancaire du client est effectué jusqu'au 15 du mois.
- 2.5 Les transactions (opérations de troc) entre différents SDeposito peuvent être effectuées à tout moment par le client lui-même par le biais du portail S-Deposito (www.portal.sdeposito.ch). Si le client devait charger BB Wertmetall AG par écrit d'effectuer une opération de troc, celle-ci est traitée et effectuée dès que possible, un retard de 36 heures étant autorisé les jours de négoce. Le débit et le crédit sont effectués le jour où la transaction est effectuée.
- 2.6 En cas de force majeure telle qu'une mobilisation, une guerre, des émeutes, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles ou des événements tels que grèves, lock-out, restrictions gouvernementales, confinements, pandémies, fermetures de frontières, pannes de courant à grande échelle et coupures d'Internet, etc., les ventes ont lieu au meilleur prix possible. Selon la situation, des frais supplémentaires peuvent être occasionnés.



3. Facturation, prix et frais

- 3.1 Tous les prix d'achat s'entendent net, hors TVA. Le S-Deposito est exonéré de TVA, puisqu'il est entreposé dans un dépôt franc sous douane.
- 3.2 L'achat de granulés d'argent a lieu par unités de 20 ou 25 kg.
- 3.3 Le prix d'achat de l'argent est composé du prix spot de l'argent à la date de négoce, de la prime pour l'achat physique, des frais de change (le cas échéant) et d'un supplément constant pour l'administration, le transport et l'entreposage. Les prix actuels sont publiés aux adresses <https://bb-wertmetall.ch/s-deposito> et <https://bb-wertmetall.de/s-deposito>.
- 3.4 BB Wertmetall AG touche une commission unique de 5 %, ou, à partir de 30 talents, de 1.5 % sur le prix du MIC. La commission en CHF/EUR est déterminée sur base du prix de l'argent par once en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail S-Deposito. La commission fait office de rémunération pour les frais d'intermédiation et d'administration. Ces frais sont acquittés avec le premier paiement unique. Quand le MIC est atteint, une augmentation automatique a lieu, avec agio correspondant (cf. 1.7).
- 3.5 Pour la gestion du dépôt, 4 onces d'argent sont dues par an pour le S-Deposito ; jusqu'à un investissement cible de ½ talent, des droits de garde réduits de 2 onces d'argent sont dus par an. Les droits de garde sont facturés semestriellement à l'avance et perçus par déduction sur l'avoir dans le dépôt. Le décompte des droits de garde est établi en CHF ou en EUR, calculé sur la base du prix de vente actuel de l'argent dans le S-Deposito aux dates de référence 31.12/30.6. Les droits de garde s'entendent TVA légale en sus pour les personnes domiciliées en Suisse, dans la mesure où celle-ci est applicable.
- 3.6 Lors de l'ouverture d'un dépôt, les droits de garde sont calculés et perçus au prorata à partir du mois civil suivant, comme au point 3.5. Le jour de référence pour le prix de vente de l'argent est le dernier jour du mois au cours duquel l'ouverture du dépôt a eu lieu.
- 3.7 Les frais d'administration annuels pour le S-Deposito s'élèvent à 1 %, ou 0.8 % à partir de 30 talents, de l'avoir en argent. Les frais d'administration couvrent les frais de stockage, d'assurance, d'inventaire et autres frais liés à l'entreposage. L'importance de l'avoir en dépôt est calculée à partir de la moyenne de l'avoir au premier jour de négoce de chaque mois de l'année écoulée. Le calcul des frais d'administration s'effectue au 31 décembre avec effet rétroactif pour l'année écoulée. Le décompte de ces frais d'administration est établi en CHF ou en EUR et est calculé au prix de vente actuel de l'argent à la date de référence du 31.12. Les frais d'administration s'entendent TVA en sus pour les personnes domiciliées en Suisse, dans la mesure où celle-ci est applicable.
- 3.8 Lors de l'ouverture d'un dépôt, les frais d'administration pour la première année sont perçus au prorata, comme au point 3.7.

4. Durée, modification et résiliation du contrat

- 4.1 Le contrat prend effet avec la confirmation de l'acceptation.
- 4.2 La durée minimale du contrat est de 12 mois.
- 4.3 Après la durée minimale du contrat, le contrat peut être résilié à la date du 30.06 ou 31.12, avec un préavis de 3 mois.
- 4.4 Quand le montant de l'investissement cible a été atteint, une augmentation automatique du contrat a lieu, conformément au point 1.7. Si le client ne s'y oppose pas, le contrat se poursuit sans paiement supplémentaire.
- 4.5 BB Wertmetall AG renonce à un droit de résiliation ordinaire.
- 4.6 BB Wertmetall AG peut résilier le contrat pour de justes motifs ou déclarer une suspension des paiements complémentaires, par exemple en cas de non-paiement malgré un rappel ou en cas de pénurie de matières premières empêchant durablement ou temporairement tout achat complémentaire.
- 4.7 Lors de la résiliation du contrat, le client peut obtenir ses granulés d'argent ou une partie de ceux-ci physiquement sous la forme de médailles du groupe de produits Achat Valeur d'Aggées (Aggée d'argent / Aggée d'or). Pour le calcul, les granulés d'argent sont vendus au prix de troc (« Prix de troc / vente et troc ») et, en même temps, les Aggées d'argent ou d'or souhaitées sont achetées avec le produit de la vente ; les délais de livraison au moment en question doivent être pris en compte. Les frais d'expédition sont calculés conformément aux Conditions complètes Achat Valeur d'Aggées – Médailles. Le solde éventuel est versé en CHF ou EUR sur le compte de référence. Si aucun retrait physique n'est souhaité ou uniquement un retrait physique partiel, BB Wertmetall AG peut être chargée de vendre les granulés (prix de vente) et de virer le produit de la vente en CHF ou EUR. Tous les prix sont publiés en permanence sur le site www.bb-wertmetall.ch. Les granulés d'argent peuvent être livrés en unités de 20 kg ou 25 kg. Les frais de TVA, de dédouanement, de manutention et d'expédition sont à la charge du client.
- 4.8 À tout moment, le client peut obtenir une partie de ses granulés d'argent sous la forme de médailles du groupe de produits Achat Valeur d'Aggées (Aggée d'argent / Aggée d'or). Pour le calcul, les granulés d'argent sont vendus au prix de troc (« Prix de troc / vente et troc ») et, en même temps, les Aggées d'argent ou d'or souhaitées sont achetées avec le produit de la vente ; les délais de livraison au moment en question doivent être pris en compte. Les frais d'expédition sont calculés conformément aux Conditions complètes Achat Valeur d'Aggées – Médailles. Tous les prix sont publiés en permanence sur le site www.bb-wertmetall.ch. Les granulés d'argent peuvent être livrés en unités de 20 kg ou 25 kg. Les frais de TVA, de dédouanement, de manutention et d'expédition sont à la charge du client.



Les Conditions ci-dessous ont pour but de régler avec précision les relations entre les clients et la société BB Wertmetall AG.

1. Pouvoir de disposer

La réglementation des signatures communiquée par écrit à BB Wertmetall AG est la seule valable pour BB Wertmetall AG jusqu'à ce qu'une révocation écrite lui soit adressée ; les inscriptions au registre du commerce et publications divergentes ne seront pas prises en compte.

2. Réclamations de clients

Les réclamations du client en raison de l'exécution ou de la non-exécution de mandats de toute nature ou les contestations relatives aux extraits de comptes ou relevés de dépôts ainsi qu'à d'autres notifications doivent être présentées dès la réception de ces notifications, au plus tard cependant dans un délai de 10 jours ; sinon, l'exécution ou la non-exécution ainsi que les extraits et relevés, clôtures de comptes, facturations, avis, notifications correspondants seront considérés comme approuvés. Le dommage résultant de la non-identification des défauts de légitimation et des falsifications est à la charge du client, pour autant qu'une faute grave ne soit pas imputable à BB Wertmetall AG.

Si le client ne reçoit pas une notification attendue, la réclamation doit être faite dès que la notification aurait dû parvenir au client dans le cadre du déroulement habituel des affaires et du courrier ordinaire. En cas de réclamation tardive, le client supporte le dommage qui en résulte.

3. Notifications de BB Wertmetall AG

Les notifications de BB Wertmetall AG sont considérées comme effectuées lorsqu'elles ont été envoyées à l'adresse postale ou électronique indiquée par le client. Le client accepte que les informations soient transmises à son adresse e-mail plutôt qu'à son adresse postale. La date supposée de l'envoi est la date figurant sur les copies/listes d'envoi en possession de BB Wertmetall AG ainsi que l'annonce sur le site web.

4. Vérification de la signature ou de la légitimation

Le dommage résultant de la non-identification des défauts de légitimation et des falsifications est à la charge du client, pour autant qu'une faute grave ne soit pas imputable à BB Wertmetall AG.

5. Incapacité de l'exercice des droits civils

Le client supporte tout dommage résultant d'une incapacité de l'exercice de droits de sa propre personne ou de tiers, sauf si cette incapacité, concernant sa personne, a été publiée dans la Feuille officielle du canton d'Argovie (Amtsblatt des Kantons Aargau) et si cette incapacité, concernant des tiers, a été communiquée par écrit à BB Wertmetall AG.

6. Erreurs de transmission

Le dommage résultant de l'utilisation de la poste, du téléphone, d'Internet, du courrier électronique, notamment en cas de perte, de retard, de malentendus, de messages tronqués ou de doubles expéditions, est à la charge du client, à moins qu'une faute grave ne soit imputable à BB Wertmetall AG.

7. Exécution incorrecte de mandats

Si un dommage est causé à la suite de la non-exécution ou de l'exécution incorrecte de mandats, BB Wertmetall AG est uniquement responsable de la perte d'intérêts, sauf si, dans un cas particulier, son attention a été attirée sur le risque d'un dommage dépassant ce cadre.

8. Dépôt collectif

BB Wertmetall AG accepte en dépôt collectif les marchandises en métaux précieux qu'elle négocie. Les détails à ce sujet sont réglés par les conditions contractuelles relatives au dépôt collectif. Si le titulaire d'un dépôt récupère des marchandises du dépôt collectif, il est tenu de faire d'éventuelles réclamations immédiatement. L'accusé de réception dégage BB Wertmetall AG de toute responsabilité.

9. Protection des données

En ce qui concerne la protection des données, nous renvoyons à la Déclaration de la protection des données séparée de BB Wertmetall AG. Le client confirme avoir reçu et lu la Déclaration de protection des données, et approuver les dispositions de la Déclaration de protection des données.

10. Externalisation de secteurs d'activité

Dans le cadre de l'externalisation de secteurs d'activité, BB Wertmetall AG se réserve le droit de confier des prestations à des tiers, notamment dans le domaine de l'informatique, de la logistique et de la garde en dépôt de valeurs patrimoniales.

11. Résiliation des relations commerciales

BB Wertmetall AG peut mettre fin aux relations commerciales existantes avec effet immédiat ; les éventuelles créances deviennent immédiatement exigibles. Des accords écrits divergents demeurent réservés.



12. Assimilation des samedis aux jours fériés

Dans toutes les transactions commerciales avec BB Wertmetall AG, les samedis sont assimilés à un jour férié officiel.

13. Réserve de dispositions particulières

Pour des types de transactions particulières, des accords particuliers entre BB Wertmetall AG et le client peuvent également devenir applicables à côté de ces Conditions générales de BB Wertmetall AG.

14. Modification des documents de base

BB Wertmetall AG se réserve à tout moment la modification des documents de base. Ceux-ci seront communiqués au client par voie de circulaire ou par tout autre moyen approprié, par exemple par la publication sur le site web ; ils seront considérés comme acceptés si aucune opposition n'est faite dans un délai d'un mois.

15. Dispositions finales

Si certaines dispositions des présentes Conditions générales ou des conditions spéciales sont ou deviennent invalides, le reste du

contenu et la validité de ce dernier n'en sont pas affectés. Les co-contractants remplaceront alors la disposition invalide par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'objectif économique visé par la disposition invalide. Il en va de même en cas d'éventuelles lacunes réglementaires. En cas de divergences dans d'autres langues, le texte original de toutes les dispositions en allemand fera foi.

16. Droit applicable

Tous les rapports juridiques du client avec BB Wertmetall AG sont soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles de résolution des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, si applicables.

17. Lieu d'exécution et for

Le for juridique est déterminé par les dispositions légales impératives. Dans la mesure où celles-ci ne sont pas applicables, le for exclusif pour tous les types de procédures tout comme le lieu d'exécution et de poursuite pour les clients sans domicile ou siège en Suisse est Lenzburg, Suisse. BB Wertmetall AG a également le droit de poursuivre un client devant le tribunal ou l'autorité compétente du domicile/siège de ce dernier ou devant tout autre tribunal compétent.



La société BB Wertmetall AG offre à ses clients la possibilité d'acheter et de vendre des métaux précieux.

1. Champ d'application

Les conditions de commande, de livraison et de paiement s'appliquent aux offres de vente, de rachat et d'intermédiation de la société BB Wertmetall AG. En cas d'accords contractuels particuliers, elles s'appliquent à titre complémentaire. Par ailleurs, les Conditions générales (CG) et la Déclaration de protection des données sont applicables.

2. Conclusion du contrat et heures de négoce

Les offres de vente et de rachat de BB Wertmetall AG sont sans engagement et non contraignantes. Le client (acheteur/vendeur) achète/vend sous forme de texte (lettre, e-mail). Un contrat n'est conclu qu'avec l'envoi d'une déclaration d'acceptation écrite (lettre, e-mail) de BB Wertmetall AG au client.

En tant qu'intermédiaire financier dans le sens de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), BB Wertmetall AG est soumise aux dispositions correspondantes de la LBA. Par conséquent, le client est légalement tenu de fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires en original (Formulaire A, Formulaire E, Formulaire K, carte d'identité ou passeport authentifié). Y font exception les achats uniques de médailles (Achat Valeur d'Aggées) inférieurs à 15 000.- CHF par an.

En cas de rachat de marchandises par BB Wertmetall AG, le client est tenu de présenter une pièce d'identité, quel que soit le montant de la transaction.

Un contrat d'achat ou de vente de produits en or et en argent n'est conclu qu'avec l'acceptation par BB Wertmetall AG de la demande d'achat ou de vente et de son contenu (par confirmation de commande ou envoi de la facture / note de crédit). BB Wertmetall AG traite et exécute les paiements reçus pour les achats dans les plus brefs délais, un retard de 36 heures étant autorisé les jours de négoce. Les jours de négoce sont du lundi au vendredi :

S-Deposito (granulés d'argent), à 10.00 heures et 16.00 heures

G-Deposito (granulés d'or), à 10.30 heures et 16.30 heures

Achat Valeur d'Aggées (médailles en argent et en or),
à 12.00 heures

Plan Valeur d'Aggées (médailles en argent et en or),
le premier jour de négoce du mois à 12.00 heures,

à l'exception des jours fériés légaux en Suisse et en Allemagne.

Les articles commandés sont dus selon leur genre ; si un article ne peut plus être livré, un article de qualité et de prix équivalents sera donc envoyé.

BB Wertmetall AG peut également exécuter une demande de vente de produits en or et en argent par l'intermédiaire de tiers. Dans ce cas, un délai plus long est autorisé jusqu'à l'exécution.

En cas de force majeure ou d'événements entravant l'activité commerciale régulière de BB Wertmetall AG, de ses fournisseurs ou de ses prestataires de services importants, tels que restrictions gouvernementales, mobilisation, guerre, émeutes, catastrophes naturelles, confinements, pandémies, fermetures de frontières, attentats terroristes, pannes d'électricité à grande échelle, pannes d'Internet, cyberattaques, etc., la vente n'a lieu qu'après une clarification des options existantes, mais le plus rapidement possible. En conséquence, le prix ne peut être fixé qu'ultérieurement ; dans les situations particulières mentionnées ici, le prix réalisé pour le client peut être très différent du prix publié sur www.bb-wertmetall.ch, bien que BB Wertmetall AG s'efforce d'obtenir le prix optimal pour les clients. Dans les cas de force majeure susmentionnés ainsi que dans ces situations particulières, BB Wertmetall AG est libérée de toute responsabilité.

3. Prix

- Vente : les prix convenus pour les opérations de vente en CHF ou en EUR sont ceux en vigueur au moment de la conclusion du contrat, y compris la TVA légale en vigueur, sauf accord contraire.
- Rachat/intermédiation : les prix convenus pour les opérations de rachat / d'intermédiation en CHF ou en EUR sont ceux en vigueur au moment de la conclusion du contrat, sauf accord contraire. Les frais d'expédition et d'emballage, y compris les assurances, impôts, taxes, droits de douane, etc. sont à la charge du client en cas de rachat et de vente ou d'intermédiation.

4. Conditions de paiement, retard, contre-prétentions

Le montant de la facture est dû et payable sans déduction dès la réception de la déclaration d'acceptation écrite (confirmation de commande) ou dès la réception de la facture par le client.

Les paiements sont effectués par virement bancaire. Les paiements par carte de crédit, en espèces ou par chèque ne sont pas acceptés. Les paiements ne sont considérés comme effectués que lorsque BB Wertmetall AG peut disposer du montant sans perte sur son compte bancaire ; en cas de prélèvement automatique, lorsque le montant a pu être prélevé intégralement et qu'aucun rejet de prélèvement automatique n'a été reçu. Si le client ne paie pas dans les 5 jours de valeur à compter de l'échéance, il est en retard de paiement sans mise en demeure. BB Wertmetall AG est alors autorisée à résilier le contrat, même si la marchandise a déjà été livrée. Le client doit rembourser à BB Wertmetall AG le dommage qui en résulte (différence entre le prix contractuel et le prix d'achat au moment de l'exécution, plus les frais administratifs occasionnés ainsi que les frais de rappel et d'annulation).

Si le non-respect des délais de livraison est dû à un cas de force majeure, par exemple restrictions gouvernementales, mobilisation, guerre, émeutes, catastrophes naturelles, confinements,



pandémies, fermetures de frontières, attentats terroristes, pannes d'électricité à grande échelle, pannes d'Internet, cyberattaques, etc., les délais seront prolongés de manière raisonnable.

BB Wertmetall AG est uniquement en retard de livraison si aucune livraison n'a été effectuée à la date de livraison convenue et si la mise en demeure écrite est restée infructueuse pendant plus de 4 semaines. Si les délais de livraison ne peuvent pas être respectés en raison de difficultés de livraison sur les marchés internationaux des matières premières ou de difficultés au niveau de la fabrication et de la frappe, le délai susmentionné est prolongé en conséquence. En cas de tels retards, BB Wertmetall AG informera le client le plus rapidement possible.

Le retard de livraison n'a pas d'incidence sur les cours convenus avec les clients. Ceux-ci sont valables comme convenu.

Dans les cas de force majeure ainsi que dans les situations mentionnées ici, BB Wertmetall AG est libérée de toute responsabilité.

En cas de rachat, le prix d'achat est dû après la réception et le résultat positif du contrôle de la marchandise, notamment en ce qui concerne son authenticité et son état de réutilisation. BB Wertmetall AG vire le prix d'achat sur le compte indiqué par le client dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin de la vérification. Les produits en argent « Aggée » et « Bon pâte » ainsi que les produits en or « Aggée » ne sont rachetés qu'au moment et dans la mesure où de nouveaux ordres d'achat sont passés. Si, dans le cadre d'opérations de rachat, le résultat du contrôle de l'authenticité et de l'état de réutilisation s'avère négatif, BB Wertmetall AG est autorisée à résilier le contrat ou à proposer un nouveau prix d'achat. Dans ce cas, la marchandise envoyée est retournée au client ; les frais d'expédition sont à la charge du client.

Toute compensation de créances du client avec des créances de BB Wertmetall AG est exclue.

Si BB Wertmetall AG a connaissance de circonstances, quelles qu'elles soient, remettant en question la solvabilité du client, BB Wertmetall AG est en droit d'exiger le paiement immédiat de la totalité de la dette restante et de retenir les marchandises non livrées ou d'exiger un paiement immédiat si un autre mode de paiement a été convenu.

5. Livraison, transfert de propriété et des risques

Les délais de livraison communiqués dans la confirmation de commande sont des valeurs indicatives non contraignantes. Les dates de livraison fermes doivent faire l'objet d'un accord écrit séparé. À tout moment, BB Wertmetall AG est autorisée à effectuer des livraisons et des prestations partielles.

BB Wertmetall AG livre uniquement après réception du paiement du client (paiement anticipé), et ce, même si une date de livraison a été fixée.

Dès que le paiement a été effectué par le client, la propriété des marchandises achetées est transférée au client, indépendamment

de l'endroit où les marchandises se trouvent à ce moment-là.

Les risques sont transférés au client au moment où l'objet de la livraison lui est remis. Si le client refuse la réception, la marchandise est considérée comme remise au moment du refus.

Si l'envoi est retardé de plus de 14 jours à la demande du client, les profits et les risques sont transférés au client au moment de l'avis de mise à disposition pour l'expédition.

La remise peut être remplacée par le fait que BB Wertmetall AG garde la marchandise en dépôt collectif pour l'acheteur.

Dans ce cas, l'acquisition de la propriété est réalisée avec l'entreposage de la marchandise dans un dépôt franc sous douane suisse ou dans un entrepôt de haute sécurité suisse et le transfert comptable sur le dépôt du client. Les conditions contractuelles relatives au dépôt collectif sont applicables.

La livraison a lieu, entièrement assurée, par la Poste ou par une société de transport de fonds. Le jour de la livraison, le client doit être présent toute la journée à l'adresse de livraison, car l'heure exacte de livraison n'est pas fixée pour des raisons de sécurité. Il en va de même pour le retrait de la marchandise (rachat).

En cas de force majeure, par exemple restrictions gouvernementales, mobilisation, guerre, émeutes, catastrophes naturelles, confinements, pandémies, fermetures de frontières, attentats terroristes, pannes d'électricité à grande échelle, pannes d'Internet, cyberattaques, etc., la livraison a lieu le plus rapidement possible dans l'intérêt du client.

Le lieu de prestation pour les marchandises rachetées est le siège social actuel de BB Wertmetall AG ou de tiers mandatés par BB Wertmetall AG. Le cas échéant, les documents relatifs à la marchandise doivent également être transmis. Le client s'engage, dans la mesure où BB Wertmetall AG ne fait pas enlever les marchandises elle-même, à envoyer les marchandises avec une couverture d'assurance suffisante. L'expédition doit être effectuée de telle sorte que BB Wertmetall AG doive accuser réception de la marchandise expédiée. La charge de la preuve de la réception de l'envoi incombe à l'expéditeur. L'exécution du transport des valeurs n'a pas d'incidence sur le lieu de la prestation.

6. Particularités de la relation contractuelle

Le client et BB Wertmetall AG s'entendent sur le fait que BB Wertmetall AG tout comme le partenaire commercial servant d'intermédiaire n'effectuent pas de gestion de patrimoine sur mandat, au nom ou pour le compte du client. L'achat ou la vente de métaux précieux est une opération commerciale. Aucune promesse n'est faite en ce qui concerne l'évolution des cours.

7. Garantie

Si le défaut existait déjà au moment de la remise de l'objet et que l'article n'a été déterminé que par son genre, le client a droit – si cela est encore possible – à la livraison de marchandises de remplacement ; si une livraison de remplacement n'est pas



possible, les marchandises défectueuses seront reprises contre remboursement du prix d'achat. Les dommages consécutifs ne seront pas remboursés.

La charge de la preuve de la défectuosité au moment du transfert des risques, du défaut matériel lui-même, du moment de la constatation du défaut et du respect du délai de réclamation incombe au client.

La garantie pour défauts expire un an après la livraison des marchandises.

Les défauts manifestes doivent être signalés à BB Wertmetall AG par écrit dans un délai de 3 jours à compter de la réception de la livraison ; les autres défauts sont à signaler dès leur découverte. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme acceptés.

La description des caractéristiques par les collaborateurs ou les partenaires commerciaux – notamment dans le cadre d'entretiens préliminaires et de renseignements – n'équivaut en aucun cas à une déclaration de garantie ou une promesse d'une qualité par BB Wertmetall AG.

8. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de BB Wertmetall AG jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, ainsi que de toutes les créances existantes découlant de la relation commerciale avec le client.

Le client est tenu de contribuer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété de BB Wertmetall AG ; en particulier,

lors de la conclusion du contrat, il autorise BB Wertmetall AG à faire inscrire, aux frais du client, la réserve de propriété dans les registres publics, les livres publics ou autres documents similaires, conformément aux lois nationales concernées, et à remplir toutes les formalités y afférentes.

9. Limites de la responsabilité

Les demandes de dommages-intérêts et de remboursement des dépenses du client, quel qu'en soit le motif juridique (en particulier pour violation des obligations contractuelles ou acte illicite), sont exclues. Y font exception les prétentions fondées sur des dispositions légales contraignantes, dont l'exclusion n'est pas possible.

En aucun cas, le client ne peut prétendre à la réparation de dommages qui ne sont pas causés à l'objet de la livraison lui-même, tels que les pertes de production, la privation de jouissance, les pertes de commandes, le manque à gagner ainsi que d'autres dommages directs ou indirects. Ces restrictions ne s'appliquent pas en cas d'intention illicite ou de négligence grave de BB Wertmetall AG, mais elles s'appliquent également en cas d'intention illicite ou de négligence grave de la part d'auxiliaires.

10. Dispositions finales

L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.



La société BB Wertmetall AG offre à ses clients la possibilité d'entreposer des métaux précieux en dépôt collectif dans des dépôts francs sous douane suisses ou des entrepôts de haute sécurité suisses.

1. Champ d'application

Ces Conditions contractuelles sont applicables aux valeurs confiées à BB Wertmetall AG en vue de leur garde en dépôt collectif. En cas d'accords contractuels particuliers, elles prévalent et s'appliquent à titre complémentaire. Par ailleurs, les Conditions complètes de BB Wertmetall AG sont applicables.

2. Conclusion du contrat et réception

Toute personne intéressée doit adresser une demande à BB Wertmetall AG en vue de l'entreposage de ses valeurs en métaux précieux (ci-après « valeurs en dépôt »). Le contrat d'entreposage ne prend effet qu'avec la déclaration d'acceptation de la demande et de son contenu par BB Wertmetall AG (au moyen d'une confirmation de la commande ou de l'acceptation ou d'une facture avec mention correspondante). BB Wertmetall AG peut, sans avoir à se justifier, refuser d'accepter des valeurs en dépôt ou exiger la reprise de valeurs en dépôt.

3. Règlement relatif aux titulaires de dépôts

Si des dépôts de particuliers sont établis au nom de plusieurs personnes, le dépôt est géré dans le cadre d'une relation de dépôt joint (compte joint). Les articles 143 et suivants du Code suisse des obligations concernant la solidarité s'appliquent aux dépôts joints.

Outre la responsabilité solidaire des deux cotitulaires pour les éventuelles obligations envers BB Wertmetall AG, chacun des deux cotitulaires est habilité à disposer du dépôt individuellement et indépendamment de l'autre, à donner toutes les instructions et procurations ainsi qu'à révoquer celles-ci, tout comme à résilier la relation de dépôt. BB Wertmetall AG remplit valablement ses obligations vis-à-vis des deux cotitulaires lorsqu'elle remplit ses obligations vis-à-vis de l'un d'entre eux. BB Wertmetall AG est autorisée à utiliser les achats et les dispositions libellés au nom d'un cotulaire en faveur de la relation de dépôt joint. En cas de décès ou de perte de la capacité d'exercice d'un cotulaire, la relation de dépôt se poursuivra exclusivement avec le cotulaire restant, qui pourra exercer seul son droit de disposer.

Pour les dépôts d'entreprises, les signataires indiqués par écrit à BB Wertmetall AG dans la demande seront considérés comme les seuls titulaires du droit de disposer jusqu'à la réception d'une révocation écrite adressée à BB Wertmetall AG, nonobstant toute inscription au registre du commerce et publication contraires.

4. Dépôt collectif / droit de copropriété

Après la livraison physique des valeurs en dépôt, BB Wertmetall AG remet au client un accusé de réception contenant la désignation des valeurs en dépôt prises en charge pour être entreposées. Une mention sur la facture d'achat ou sur le relevé de dépôt équivaut à l'accusé de réception. BB Wertmetall AG est expressément autorisée à faire conserver les valeurs en dépôt à un endroit situé hors de ses locaux en son propre nom, mais pour le compte et aux risques du titulaire du dépôt. De même, BB Wertmetall AG est autorisée à confier les valeurs en dépôt selon le genre à des tiers pour qu'ils les entreposent dans des dépôts collectifs ou à les faire entreposer auprès de centrales de dépôts collectifs. Un entreposage dans des compartiments de chambre forte loués avec un standard de sécurité correspondant est également possible. Les valeurs en dépôt du client sont entreposées avec les valeurs en dépôt de tiers. BB Wertmetall AG ne gère pas les valeurs en dépôt au-delà de l'entreposage. BB Wertmetall AG est autorisé à restituer un autre objet acceptable de même nature. Le client dispose d'un droit de copropriété proportionnel aux valeurs déposées à son nom par rapport à l'ensemble du dépôt collectif. La part du titulaire du dépôt est calculée en unités ou en poids.

5. Relevé de dépôt

Le relevé de dépôt des clients du Plan Valeur d'Aggées ainsi que pour l'entreposage de médailles (Achat Valeur d'Aggées) est établi chaque année à la date du 31.12. Le décompte des frais d'administration ainsi que le relevé de dépôt et pour la déclaration fiscale sont réputés exacts et approuvés si aucune opposition n'est faite dans les 30 jours. Le relevé pour le S-Deposito et le G-Deposito est disponible à tout moment sous forme électronique. Il est réputé exact et approuvé si aucune opposition n'est faite dans les 30 jours suivant le décompte semestriel (30.6 / 31.12). Le décompte des frais d'administration ainsi que le relevé de dépôt et pour la déclaration fiscale peuvent être établis à tout moment par voie électronique et envoyés sur demande.

Les évaluations du contenu du dépôt se basent sur des cours approximatifs et des valeurs provenant de sources d'information habituelles dans la branche. Les valeurs fournies ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas BB Wertmetall AG.



6. Livraison / transfert / réservation

Le titulaire du dépôt peut, à tout moment, demander la livraison ou le transfert des valeurs en dépôt, ce dont BB Wertmetall AG se chargera dans les délais et sous la forme habituels. Demeurent réservés les dispositions légales impératives, les droits de gage et les droits de rétention de BB Wertmetall AG, ainsi que les accords contractuels particuliers ou les cas de force majeure, par exemple restrictions gouvernementales, mobilisation, guerre, émeutes, catastrophes naturelles, confinements, pandémies, fermetures de frontières, attentats terroristes, pannes d'électricité à grande échelle, pannes d'Internet, cyberattaques, etc. En cas d'insolvabilité, tous les métaux précieux gardés en dépôt collectif par BB Wertmetall AG seront réservés en faveur des titulaires du dépôt, de sorte que les métaux précieux entreposés ne fassent pas partie de la masse de la faillite. Lors de la livraison de valeurs en dépôt provenant d'un dépôt collectif, il n'existe aucun droit à des numéros, coupures, années d'émission, etc. déterminés. Le client a droit à la réservation de tous les métaux précieux gérés par BB Wertmetall AG à hauteur de sa part de copropriété. Le client autorise BB Wertmetall AG à exercer ce droit en son nom.

7. Durée du contrat

La durée du contrat est indéterminée. Il ne s'éteint pas en cas de décès, de perte de l'exercice des droits civils ou de faillite du titulaire du dépôt. Quand la garde a pris fin, le client peut soit proposer à BB Wertmetall AG de vendre ses valeurs en dépôt au prix de négoce du moment, soit demander la livraison des valeurs en dépôt à lui-même ou à un tiers autorisé. Dans ce dernier cas, la livraison est effectuée par une entreprise de logistique ou de transport de fonds. Les frais d'expédition, y compris les assurances, l'emballage, les impôts, les taxes, les droits de douane, etc. sont à la charge du client. Si BB Wertmetall AG résilie le contrat avec le client et que celui-ci ne donne pas d'instructions pour la livraison des valeurs en dépôt à un dépositaire de son choix, BB Wertmetall AG est en droit d'envoyer les valeurs en dépôt à la dernière adresse connue.

8. Frais d'administration, remboursement des frais ainsi qu'impôts et taxes

Frais d'administration pour le dépôt collectif dans un entrepôt de haute sécurité suisse ou d'un dépôt franc sous douane suisse :

- Achat Valeur d'Aggées (médailles en argent et en or) : 1 % de la valeur en dépôt par an
- Plan Valeur d'Aggées (médailles en argent et en or) : 1 % de la valeur en dépôt par an
- S-Deposito (granulés d'argent) : 1 % de la valeur en dépôt par an ; 0.8 % par an à partir de 30 talents
- G-Deposito (granulés d'or) : 0.7 % de la valeur en dépôt par an ; 0.6 % par an à partir de ½ talent

Ces frais sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée, dans la mesure où celle-ci est applicable.

Les frais d'administration pour le dépôt collectif de médailles (Achat Valeur d'Aggées) et le Plan Valeur Aggées est calculé conformément aux Conditions particulières Achat Valeur d'Aggées et aux Conditions particulières Plan Valeur d'Aggées. Les frais d'administration pour le dépôt collectif dans des dépôts francs sous douane sont fixés conformément aux Conditions particulières S-Deposito et GDeposito. La valeur des actifs en dépôt se calcule à partir de la moyenne des actifs en dépôt au premier jour de négoce de chaque mois de l'année écoulée.

BB Wertmetall AG se réserve le droit de modifier à tout moment le tarif en informant le(s) titulaire(s) du dépôt en temps utile. Les dépenses (y compris les frais de livraison) ainsi que les services inhabituels peuvent être facturés séparément par BB Wertmetall AG. Tous les impôts et taxes sont à la charge du/des titulaire(s) du dépôt.

9. Assurances

BB Wertmetall AG veille à ce que les valeurs en dépôt soient assurées contre le vol avec effraction et l'incendie. BB Wertmetall AG veille, avec la diligence d'un commerçant prudent et avisé, à l'assurance des transports et à la déclaration de la valeur de l'assurance transport.

10. Droit de gage

BB Wertmetall AG dispose d'un droit de gage sur toutes les valeurs qu'elle entrepose dans ses locaux ou ailleurs pour le compte du client ; ce droit est limité aux droits de douane et de garde dus, ainsi qu'aux frais d'administration et de logistique. BB Wertmetall AG est autorisée à procéder, à sa discrétion, à la réalisation forcée ou à l'amiable des gages dès que le client est en retard de 2 mois dans l'acquittement de ses obligations. Lors de la réalisation, BB Wertmetall AG est habilitée à intervenir elle-même.

11. Devoir de diligence et responsabilité

BB Wertmetall AG s'engage à garder, à comptabiliser et gérer les valeurs en dépôt qui lui sont confiées avec le même soin que les siennes. Elle n'est responsable que des dommages prouvés par le client et causés par une négligence grave de BB Wertmetall AG. BB Wertmetall AG décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un cas de force majeure.



1. Introduction

BB Wertmetall AG respecte et protège votre vie privée. Toutes les données personnelles que BB Wertmetall AG collecte dans le cadre de mesures précontractuelles, en vue de la conclusion ou de l'exécution d'un contrat, par le biais du site bb-wertmetall.ch (ci-après « site web ») ou d'une autre manière, sont collectées et traitées en accord avec les dispositions légales applicables en matière de protection des données, conformément aux normes du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et aux principes décrits ci-dessous.

La Déclaration de protection des données ci-après a pour but de vous informer sur la nature, l'étendue et la finalité de la collecte et du traitement des données personnelles par BB Wertmetall AG ainsi que sur vos droits en la matière. Par « données personnelles », on entend toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable.

2. Responsable

Le responsable de la collecte et du traitement des données est :

la société BB Wertmetall AG, Postfach 612, Bachstrasse 40, 5600 Lenzburg 1, Suisse, IDE : CHE-421.131.147 TVA

La personne de contact est : Werner Ullmann (CEO), tél. : 0041 (0)62 892 48 48, e-mail : service@bb-wertmetall.ch.

Les questions relatives à la présente Déclaration de protection des données peuvent être adressées à tout moment à la personne de contact ci-dessus.

3. Collecte et traitement de données personnelles

3.1 Relations commerciales

BB Wertmetall AG collecte et traite principalement les données personnelles que vous lui fournissez dans le cadre de la relation commerciale.

Afin de garantir l'exécution d'un contrat, BB Wertmetall AG a besoin de certaines données personnelles de ses clients. En règle générale, les données personnelles suivantes vous concernant sont collectées :

- nom et prénom ;
- adresse ;
- adresse e-mail ;
- numéro de téléphone ;
- date de naissance ;
- nationalité

- copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- coordonnées bancaires ;
- le cas échéant, des informations à fournir conformément aux prescriptions légales, telles que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment des renseignements sur l'origine des fonds, éventuellement, la dernière déclaration fiscale ;
- toutes les autres informations que vous fournissez, p. ex. dans le cadre de la correspondance.

Selon l'objet du contrat, BB Wertmetall AG a uniquement besoin de certaines des données personnelles décrites ci-dessus, ou bien d'autres données personnelles du client concerné sont collectées. Par ailleurs, BB Wertmetall AG est en droit de consulter tous les registres et plateformes Internet accessibles au public afin de vérifier la solvabilité du client et, si cela s'avère nécessaire pour l'exécution du contrat, de demander d'autres informations au client.

3.2 Utilisation du site web

Lors de l'utilisation du site web, d'autres données personnelles peuvent être collectées au moyen de cookies et de logiciels d'analyse. En outre, les données personnelles collectées dans le cadre de l'envoi de la newsletter ainsi que les données transmises par les utilisateurs par le biais du formulaire de contact sont collectées. Des données personnelles sont également collectées et traitées dans le cadre de l'accès client en ligne.

Pour des explications concernant la collecte et le traitement des données personnelles en rapport avec le site web, nous renvoyons à la Déclaration de protection des données qui y figure.

4. Finalités du traitement des données et bases juridiques

BB Wertmetall AG traite des données personnelles si et dans la mesure où cela est nécessaire pour prendre des mesures précontractuelles, pour la conclusion d'un contrat, pour l'exécution du contrat (en particulier, afin de fournir les services proposés), pour garantir la sécurité opérationnelle, pour le respect des obligations légales ainsi que pour la facturation et le recouvrement.

BB Wertmetall AG peut également traiter des données personnelles aux fins suivantes :

- marketing et publicité ;
- exercice de droits légaux ;
- envoi de la newsletter ;
- analyse du trafic Internet du site web et amélioration de la fonctionnalité du site web.

Dans la mesure où le traitement des données personnelles est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution du contrat, le traitement des données a lieu sur cette base juridique. Un traitement des données personnelles dépassant ce cadre n'a lieu qu'après



l'information supplémentaire et le consentement spécifique de la personne concernée, du client ou de l'utilisateur du site web, ou si cela est nécessaire pour préserver les intérêts légitimes de BB Wertmetall AG.

5. Obligation de fournir des données personnelles

Dans le cadre de la relation contractuelle avec BB Wertmetall AG, le client est tenu de fournir les données personnelles nécessaires à la conclusion du contrat et à son exécution. Si ces données personnelles ne sont pas fournies, BB Wertmetall AG ne pourra généralement pas conclure ou exécuter de contrat avec le client. En ce qui concerne la mise à disposition de données personnelles dans le cadre de l'utilisation du site web, nous renvoyons à la Déclaration de protection des données qui y est publiée.

6. Communication à des tiers et transmission transfrontalière de données

Dans la mesure où la loi l'autorise et si BB Wertmetall AG le juge approprié, BB Wertmetall AG peut, dans le cadre de ses activités commerciales, communiquer à des tiers des données personnelles de clients en vue de leur traitement pour les besoins de BB Wertmetall AG ou pour les propres besoins de ces tiers.

BB Wertmetall AG est notamment autorisée à charger des sous-traitants en Suisse et à l'étranger du traitement de données personnelles et à leur communiquer les données personnelles à cette fin, pour autant que ceux-ci s'engagent contractuellement à ne traiter les données personnelles que sur mandat et aux fins de l'exploitant et à respecter la présente Déclaration de protection des données ainsi que la législation applicable en matière de protection des données.

BB Wertmetall AG transmet en outre vos données personnelles à la société de son groupe en Allemagne, dans la mesure où celle-ci s'engage à traiter les données personnelles conformément à la présente Déclaration de protection des données et au droit applicable en matière de protection des données, et à garantir ainsi une protection équivalente des données personnelles.

Au-delà des cas mentionnés ci-dessus et sous réserve d'une obligation légale ou d'une décision administrative ou judiciaire, les données personnelles ne sont transmises à des tiers qu'avec votre consentement.

La transmission de données personnelles à des pays ne disposant pas d'une protection légale adéquate des données n'a lieu qu'en présence de garanties contractuelles appropriées ou sur la base d'une exception légale, par exemple le consentement ou la constatation, l'exercice ou la défense de droits ou l'exécution d'un contrat.

7. Sécurité des données

BB Wertmetall AG prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données personnelles des clients, notamment pour les protéger contre l'accès non autorisé par des tiers et les abus. Ces mesures de sécurité

sont adaptées en permanence à l'état actuel de la technique.

8. Durée de conservation

Sauf accord écrit contraire, les données personnelles collectées par BB Wertmetall AG ne sont conservées que tant que cela est nécessaire à l'exécution du contrat ou aux autres fins poursuivies par le traitement et/ou tant qu'il existe une obligation légale de conservation ou un intérêt privé ou public qui prévaut.

9. Droits des personnes concernées

Vous avez à tout moment le droit d'accès à vos données personnelles, le droit de rectification des données personnelles inexactes, le droit à la limitation et à l'effacement de vos données personnelles, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose ou si les données personnelles sont impérativement nécessaires à l'exécution du contrat.

Par ailleurs, le consentement à la collecte et au traitement des données peut être révoqué à tout moment avec effet pour l'avenir.

Vous avez également le droit de recevoir les données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, courant et lisible par machine. En outre, dans certaines circonstances, vous avez le droit de transmettre ces données personnelles à un autre responsable.

Les demandes d'accès, de rectification et d'effacement ainsi que la révocation du consentement au traitement des données et la demande de transmission de données peuvent être adressées à tout moment par courrier postal ou électronique à l'adresse de contact mentionnée ci-dessus.

En outre, les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente si elles sont d'avis que le traitement de leurs données personnelles n'est pas effectué de manière légale.

Destinataires des données à caractère personnel

Lors de la communication, les prestataires de services de communication mandatés, par exemple les fournisseurs de messagerie, obtiennent vos données. Dans le cadre de la conclusion d'un contrat, l'intermédiaire que vous avez contacté, les prestataires de services de paiement respectifs ainsi que notre prestataire de services informatiques, les lieux d'entreposage et, éventuellement, les producteurs et les prestataires de services d'expédition obtiennent vos données.

10. Modification de la Déclaration de protection des données

BB Wertmetall AG se réserve le droit de modifier, de compléter, d'étendre ou de mettre à jour la présente Déclaration de protection des données à tout moment, à sa seule discrétion et sans préavis. Si la Déclaration de protection des données fait partie de l'accord contractuel avec vous, vous serez informé de manière appropriée quant aux modifications.